

1973
2013



Morteau

Villers-le-Lac

Les Fins

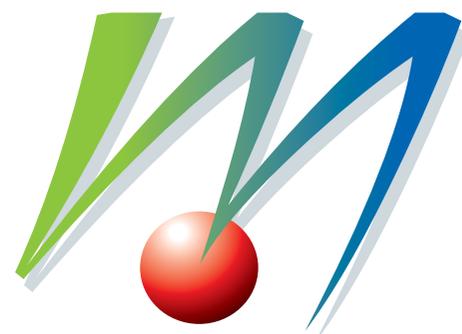
Montlebon

Grand'Combe Châteleu

Les Gras

Les Combes

Le Bélieu



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du
VAL de MORTEAU



1



2



3



4



5



6

1 Médiathèque Roland Bouhéret • MORTEAU

2 Salle des fêtes • VILLERS-LE-LAC

3 Mairie • LES FINS

4 Projet Maison de l'Enfance • MONTLEBON

5 Ferme (photo B. Pourchet) • GRAND-COMBE-CHÂTELEU

6 Les Chaudières • LES GRAS

7 Remonot • LES COMBES

8 Fontaine Sous Réaumont • LE BÉLIEU



7



8

sommaire

• éditorial.....	3
• budget.....	8
• développement économique.....	11
• logement.....	14
• collecte et traitement des déchets.....	16
• assainissement.....	22
• urbanisme	26
• bâtiments.....	28
• tourisme.....	30
• sports et loisirs Centre nautique	36
• culture/éducation	42
• les pompiers de 1973 à 2013.....	46
• le CLSPD	48
• mobilité.....	50



Zone d'activités du Bas de la Chau, Le Bélieu, 2013 - Photo Pierre Pfiffner

éditorial

1973-2013

40 ans d'intercommunalité dans le Val de Morteau.
«Des délégués districaux aux Conseillers intercommunaux»

C'est l'arrêté préfectoral du **18 juillet 1973** qui crée officiellement le **District du Canton de Morteau**, Monsieur **Charles Schmitt** étant Préfet de la Région Franche-Comté, Préfet du Doubs. Mais les discussions préalables à cette coopération intercommunale avaient commencé dès 1966 sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet de Pontarlier, **André Pares**.

Les événements de 1968 et les élections municipales de 1971 ont sans doute retardé la concrétisation de ce projet porté par **Christian Genevard**, Maire de Morteau de 1965 à 1989 et Président du District de 1973 à 1989.

Les «constituants» du District étaient au nombre de 21 :

- 6 délégués de la commune de Morteau
- 4 délégués de la commune de Villers-Le-Lac
- 3 délégués de la commune des Fins
- 2 délégués de la commune de Montlebon
- 2 délégués de la commune de Grand-Combe-Châteleu
- 2 délégués de la commune des Gras
- 2 délégués de la commune des Combes

Le principe était que les deux communes les plus

peuplées, représentant les deux tiers de la population, ne puissent avoir la majorité absolue.

Cette prévention à l'égard des communes dites «petites» n'a d'ailleurs jamais posé problème dans la mesure où les décisions prises par le Conseil districial ont toujours été largement consensuelles.

40 ans
d'intercommunalité
dans le Val
de Morteau

Le premier Conseil de district dont les membres ont été élus au suffrage indirect (chaque Conseil municipal désigne ses délégués) était ainsi constitué :

Les Combes : Henri Pichot, *Maire* et Jean-Marie Bonnet, *Adjoint*

Grand-Combe-Châteleu : Marcel Reymond, *Maire* et Jacques Bobillier-Monnot

Les Fins : Victor Regnaud, *Maire*, Emile Vermot-Gauchy, *Adjoint* et Serge Vieille-Blanchard

Les Gras : André Dornier, *Maire* et André Renaud, *Adjoint*

Morteau : Christian Genevard, *Maire*, Hilaire Bosa, Albert Bono, Léon Sauze, *Adjoints*, François Henriot, Louis Poncet

Montlebon : Henri Moysse, *Maire*, Michel Reuille, *Adjoint*

Villers-Le-Lac : Alix Girardot, *Maire*, Gaston Girardot, *Adjoint*, Camille Joriot, Gérard Mina.



Victor Regnaud, Maire des Fins, en fut élu *Vice-Président* et Christian Genevard *Président*.

Nous remercions ici tous les délégués de la première équipe, non seulement pour le travail énorme qu'ils ont accompli, mais aussi pour l'esprit visionnaire dans lequel ils l'ont fait.

.....
Les principales attributions de cette structure intercommunale étaient les suivantes, telles que définies par le bulletin «District actualités» de février 1979 :

- la gestion des Centres de Secours contre l'incendie,
- l'étude à la réalisation de toutes opérations et tous travaux susceptibles de favoriser le développement économique du canton,
- la construction des établissements scolaires du second degré et de l'Enseignement Technique nécessaires à la région,
- l'étude et la réalisation de toutes opérations permettant le ramassage et la destruction des ordures ménagères,
- la construction d'un Centre Fiscal,
- la construction d'une caserne de Gendarmerie,
- l'étude et la réalisation des projets d'assainissement,

Au fil du temps, le besoin d'adapter les compétences du District est apparu. Ce bulletin du quarantième anniversaire vous rendra compte de l'état d'avancement actuel des dossiers communautaires et tentera de les mettre en parallèle avec les attributions originelles de la collectivité.

En mai 1997, compte-tenu de son implication dans la zone d'activités du Bas de la Chaux, la commune du Béliet intègre le District et devient la huitième commune. Ses deux élus, **Daniel Boillon, Maire**, et **Vincent Guillemain**, participent à leur premier Conseil districte le 24 juin 1997.

En application de la loi du **12 juillet 1999**, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite loi «Chevènement», **le District prend le nom de «Communauté de communes du Val de Morteau**», ce qui, compte-tenu de l'ancienneté et de la qualité de notre intercommunalité, n'a été qu'une évolution de vocabulaire.

En application des lois n°2010-1563, n°2012-281, n°2012-1561, et grâce à un accord local validé par le Conseil communautaire et les communes, la répartition des sièges du Conseil communautaire va être modifiée en 2014, les délégués communautaires devenant Conseillers intercommunaux.

L'équilibre de cet accord repose sur les principes suivants, en vigueur depuis la création de la collectivité :

- attribuer deux sièges au minimum à chaque commune,
- faire en sorte que Morteau et Villers-Le-Lac n'atteignent pas seules la majorité absolue,
- rechercher une représentativité la plus équitable possible des élus dans chacune des communes.

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE 2010	SIÈGES ACTUELS	COMPOSITION 2014	HABITANTS/ SIÈGE
MORTEAU	6 700	6	9	744
VILLERS-LE-LAC	4 435	4	6	739
LES FINS	2 908	3	4	727
MONTLEBON	1 953	2	3	651
GD-COMBE-CHÂTELEU	1 365	2	3	455
LES GRAS	745	2	2	372
LES COMBES	725	2	2	362
LE BÉLIEU	320	2	2	160
	19 151	23	31	

LES ÉLUS INTRACOMMUNAUX DEPUIS 1977

1977

MORTEAU

Christian Genevard,
Albert Bono,
Louis Poncet,
Léon Sauze,
Jacques Lanquetin,
Robert Guigon

VILLERS-LE-LAC

Alix Girardot,
Henri Cuenot,
Henri Mougin,
Jean Prêtre

MONTLEBON

Henri Schaller,
Michel Reuille

LES FINS

Jules Menigoz,
Emile Vermot-Gauchy,
Etienne Jeanningros

GRAND-COMBE-CHÂTELEU

Pierre Remonnay,
Edmond Pugin

LES GRAS

Jean-Marie Amyot,
Gérard Marguet

LES COMBES

Joseph Cuenot,
Jean-Marie Faivre

1983

MORTEAU

Christian Genevard,
Léon Sauze,
Albert Bono,
Hilaire Bosa,
Jean-Marie Binétruy,
Chantal Segaud

VILLERS-LE-LAC

Claude Vermot,
Daniel Paul,
Bruno Auguenot,
René Wurm

LES FINS

Paul Vieille,
Etienne Jeanningros,
François Mamet

MONTLEBON

Henri Schaller,
Michel Reuille

GRAND-COMBE-CHÂTELEU

Jean Burgunder,
Jean Prudhon

LES GRAS

Danièle Jeannier,
André Renaud

LES COMBES

Joseph Cuenot,
Jean-Marie Faivre

1989

MORTEAU

Pierre Cheval,
Jean-Marie Binétruy,
Robert Guigon,
Michel Caille l'Etienne,
Hubert Prillard,
Denis Roy

VILLERS-LE-LAC

Claude Vermot,
René Wurm,
Michel Boucard,
Daniel Paul

LES FINS

Paul Vieille,
Etienne Jeanningros,
Philippe Perrot

MONTLEBON

Henri Schaller,
Sylvain Monney
(remplacés en fin de mandat
par Jean-Claude Girod
et Georges Dole)

GRAND-COMBE-CHÂTELEU

Jean Burgunder,
Jean Prudhon

LES GRAS

Jean-Marie Amyot,
Bernard Jacquet

LES COMBES

Joseph Cuenot,
Philippe Balanche



Christian Genevard,
initiateur du District.

1995

MORTEAU

Jean-Marie Binétruy,
Christian Gindraux,
Hubert Prillard,
Michel Caille l'Etienne,
Jean-Marie Wakenhut,
Patricia Salvi

VILLERS-LE-LAC

Jean Bourgeois,
Claude Vermot,
Daniel Paul,
Christophe Roland

LES FINS

Paul Vieille,
Etienne Jeanningros,
Philippe Perrot

MONTLEBON

Jean-Luc Dewitte,
Georges Dole

GRAND-COMBE-CHÂTELEU

Evelyne Boillot,
Michel Simonin

LES GRAS

Jean-Paul Bulliard,
Jean-Marie Amyot

LES COMBES

Joseph Cuenot,
Philippe Balanche

LE BÉLIEU

Représenté à partir de 1997
Daniel Boillon,
Vincent Guillemin

2001

MORTEAU

Jean-Marie Binétruy,
Christian Gindraux,
Daniel Gaume,
Jean-Marie Wakenhut,
Annie Genevard,
Patricia Roussel-Galle

VILLERS-LE-LAC

Jean Bourgeois,
Christophe Roland,
Jeannine Billerey,
Virginie Marongiu

LES FINS

Gérard Colard,
Alain Bailly,
Dominique Arnoux

MONTLEBON

Albert Rognon,
Jean-Louis Pontarlier

GRAND-COMBE-CHÂTELEU

Evelyne Boillot,
Jean-Louis Bournez

LES GRAS

Jean-Paul Bulliard,
Eric Philippon

LES COMBES

Joseph Moner-Banet,
Ferjeux Monnin

LE BÉLIEU

Daniel Boillon,
Hervé Remonay

2008

MORTEAU

Annie Genevard,
Jean-Marie Binétruy,
Pierre Vaufrey,
Janine Vuillemin
Jean-Pierre Thevenon,
Henri Leiser

VILLERS-LE-LAC

Jean Bourgeois,
Raymond Michel
(remplacé par
Jérémie Remonay)
Dominique Mollier,
Jeannine Billerey

LES FINS

Gérard Colard,
Claude Chapotte,
Dominique Arnoux

MONTLEBON

Christophe André,
Catherine Rognon

GRAND-COMBE-CHÂTELEU

Evelyne Boillot,
Jean-Louis Bournez

LES GRAS

Jean-Paul Bulliard,
Marie Garnache-Barthod

LES COMBES

André Pichot,
Hervé Gendre (remplacé
par Thierry Bonnet)

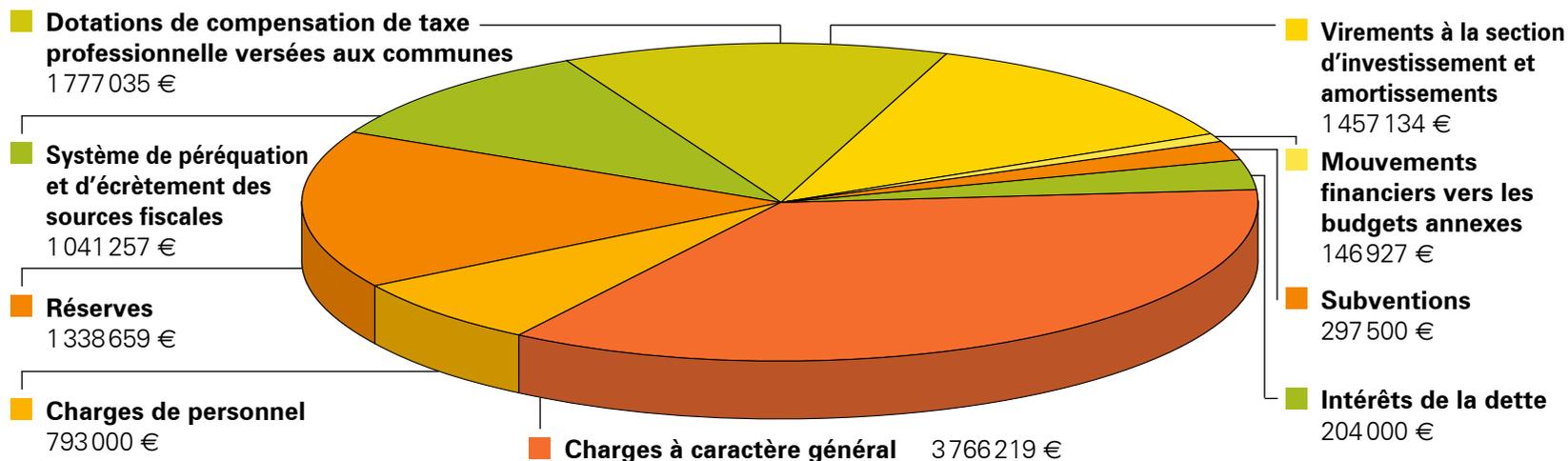
LE BÉLIEU

Jean-Noël Cuenot,
Alain Renaud

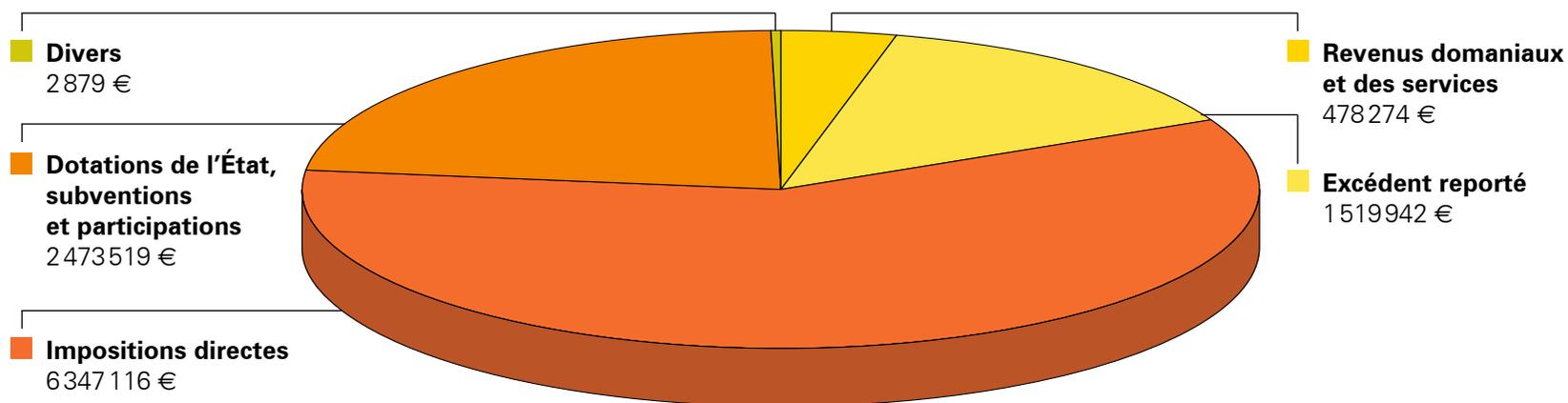


Absents sur la photo :
Jean-Paul Bulliard,
Janine Vuillemin,
Jeannine Billerey,
Jean-Louis Bournez

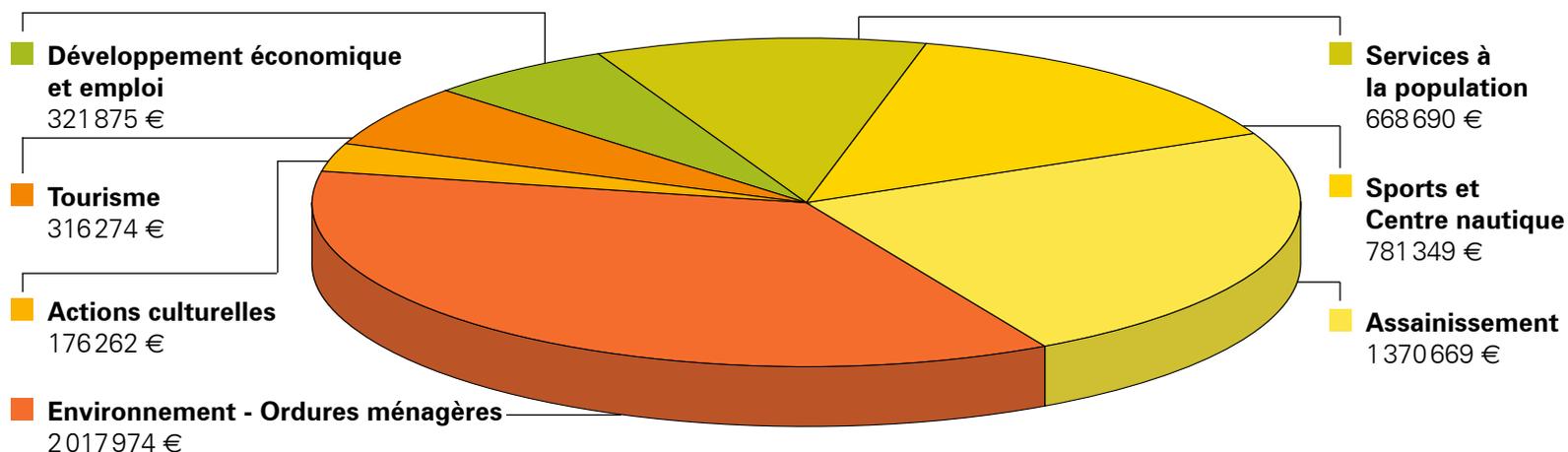
RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : TOTAL 10 821 732 €



RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : TOTAL 10 821 732 €



RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES : TOTAL 5 653 097 €



budget

Le budget 2013 a été approuvé par le Conseil de Communauté de communes le 22 mars.

Ce budget est un budget de stabilité : ainsi, la masse globale de la section de fonctionnement n'évolue que de 0,01% par rapport au prévisionnel 2012.

Les graphiques qui vous sont présentés ici vous montrent la structuration et les grandes lignes de ce budget qui, comme celui de 2012, est largement consacré à l'environnement, domaine dans lequel de grands chantiers sont en cours :

- Passage à la **Redevance Incitative**, dont les effets positifs se sont fait sentir dès les premiers mois de cette année avec une augmentation importante (quasi-doublement!) de la proportion de recyclables parmi les déchets collectés;
- Lancement de la construction de la **nouvelle station d'épuration** de Grand-Combe-Châteleu, destinée à recueillir les effluents de Grand-Combe-Châteleu, Montlebon, Les Gras et du secteur Ouest de Morteau (Les Arces, la Côte, le Sauron et l'Éboulement).
- **Environnement et développement durable** représentent aujourd'hui 60% de notre budget de fonctionnement (35% pour les ordures ménagères et la déchetterie, 25% pour l'assainisse-

ment) et même les deux-tiers du budget si l'on considère également les investissements.

- Toutefois, la Communauté de Communes investira également largement en 2013 dans les services à la population et notamment les bâtiments publics dont elle est propriétaire au titre des différentes compétences que lui ont déléguées les communes: réfection de la façade et de l'avant-toit du gymnase communautaire à Morteau, rénovation du bâtiment de la gendarmerie...

Ce budget est un budget de stabilité.

- De même, une partie non négligeable du budget est consacrée à l'aménagement touristique, avec en 2013 l'acquisition d'une nouvelle dameuse, et la réalisation d'études en vue d'un possible **Contrat de station**.

- En ce qui concerne le développement économique, compétence primordiale, il est à noter qu'en 2013 seront réalisés les travaux d'aménagement d'une deuxième tranche de la **Zone d'Activités du Bas de la Chaux**, renforçant ainsi le pôle économique qui s'est constitué sur ce secteur idéalement situé sur la route des micro-techniques, à la porte d'entrée du Val.



Locaux à louer à la pépinière d'entreprises du Bélieu

Au sein du pôle économique du Bas de la Chaux (zone d'activités en plein développement), et idéalement situé sur la route des microtechniques, trois locaux sont disponibles immédiatement pour une location : un atelier d'une superficie de 235 m² et deux bureaux de 20 m².

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la pépinière.
Tél. 03 81 68 53 53 • Courriel : ccvm.belieu@orange.fr

développement économique

Plusieurs opérations communautaires destinées à soutenir et à dynamiser l'activité économique dans le Val.

Dans le bulletin de juin 2012, nous annonçons plusieurs opérations communautaires destinées à soutenir et à dynamiser l'activité économique dans le Val. Où en sont ces projets ?

Zone d'activités du Bas de la Chaux

Toutes les parcelles de la 1^e tranche ont maintenant trouvé acquéreur. L'extension de la zone est engagée: études réalisées, consultation des entreprises en cours... Les travaux d'aménagement pourront commencer dès l'automne. Douze parcelles seront mises à disposition des entreprises qui souhaitent s'implanter ou se développer. Actuellement sept demandes sont déjà parvenues à la CCVM. Le prix de cession devrait se situer dans une fourchette de 20 à 25€/m².

Barostar

La réhabilitation du bâtiment est maintenant achevée sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Morteau avec le concours de la Communauté de communes. Cette rénovation, qui permet d'améliorer considérablement les performances énergétiques du bâtiment, est particulièrement réussie. Une partie de l'immeuble est déjà occupée, deux tiers sont en voie d'être cédés. Environ 800 m² restent disponibles pour de l'activité industrielle.



Nouveaux bureaux dans les locaux de Barostar

Fisac (3^e tranche)

Les Fonds d'Intervention et de Soutien au Commerce et à l'artisanat a généré une dynamique réelle : modernisation de l'appareil commercial et artisanal, promotion et communication commerciales, animations et suivi des dossiers. Les deux premières tranches ont permis aux commerces du Val et aux communes de bénéficier de subventions de l'État à hauteur de 53 000€ en fonctionnement et 60 000€ en investissement pour la première, 50 000€ en fonctionnement et 12 500€ en investissement pour la deuxième.

Le dossier relatif à la troisième tranche a été déposé en Préfecture et reconnu complet le 21 mai 2012. Depuis cette date, aucune suite n'a été donnée par l'État à notre demande, et les actions prévues n'ont pas pu être engagées.

Il est vraiment regrettable que cette opération, particulièrement utile dans cette période difficile pour le commerce local, soit ainsi en attente.

C'est aussi une raison supplémentaire de faire prendre conscience à chacun que tous les achats qu'il fait localement contribuent au maintien et à la qualité du commerce local.

Le Val de Morteau a de la chance d'avoir des commerces attractifs, faisons-les travailler pour les pérenniser et n'allons pas chercher ailleurs ce que nous avons sur place.

La CCVM s'engage pour l'emploi

La Communauté de Communes du Val de Morteau, dans le cadre de sa compétence développement économique, apporte son soutien à deux organismes qui accompagnent les demandeurs d'emploi, jeunes en particulier :

- La Mission locale/Espace Jeunes du Haut-Doubs dont le bureau d'accueil de Morteau a été transféré des locaux vétustes de la rue Neuve dans des locaux plus fonctionnels au centre d'activités «Emile Cattin» 8, avenue Charles de Gaulle, grâce à une subvention exceptionnelle de la CCVM d'un montant de 20 000€ qui s'ajoute à la contribution annuelle de 17 900€ pour le fonctionnement. Sur l'ensemble du Haut-Doubs, de Mouthe à Maïche, 1 500 jeunes sont accueillis et accompagnés pour une insertion sociale et professionnelle durable.

- L'opération «Parrainage MEDEF» est également soutenue par la Communauté de Communes à hauteur de 6 000€ par an depuis 2004. Ce sont d'anciens chefs d'entreprises, retraités bénévoles, qui accompagnent des demandeurs d'emploi dans leurs relations avec les entreprises.

25 personnes (14 femmes et 11 hommes) ont bénéficié de cet accompagnement en 2012 :

- 10 ont pu trouver un emploi
- 2 ont suivi une formation
- 6 ne sont plus suivis (abandon, départ de la région, chômage)
- 7 étaient encore suivis en 2013.

Pôle économique

L'action du Pôle économique se poursuit :

- Dans le suivi des entreprises industrielles grâce au partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie, représentée sur le territoire par Madame Frédérique Brischoux, et la Communauté de Communes.
- Dans la relation avec les artisans, avec Jean-Etienne Saliège qui rencontre régulièrement les chefs d'entreprises du Val.
- En ce qui concerne la coordination du pôle et le suivi de l'évolution des entreprises commerciales, c'est Catherine Louvrier qui a remplacé Elise Bouhéret qui s'est orientée vers un emploi plus adapté à sa formation. Merci à Elise pour son action et bienvenue à Catherine.



Filière Bois

La Communauté de Communes a initié une étude sur ce secteur d'activités très important dans le Val de Morteau. Une présentation en a été faite, le 23 novembre dernier, au Château Pertusier, devant les professionnels du bois. L'objet de cette étude est de connaître la réalité

de la filière bois sur notre territoire : son poids économique, ses atouts et ses contraintes, des forces, ses faiblesses ainsi que son organisation. Le Val de Morteau ce n'est pas moins de 4800 hectares de forêt dont près de 60 % est privée. De l'exploitation forestière, à la seconde transformation et à la construction, en passant par le transport des grumes et le sciage, la filière bois c'est 40 entreprises, près de 400 salariés et un chiffre d'affaires de plus de 68 millions d'euros (2011).

Avec l'ADIB (Association régionale pour le Développement de la forêt et des Industries du Bois en Franche-Comté), des opérations de promotion de cette filière économique seront engagées.

Agence Régionale de Développement de Franche-Comté

Dans le cadre de la Stratégie Régionale de Développement Economique (SRDE), l'ARD de Franche-Comté a souhaité modifier ses statuts d'association pour se transformer en Société Publique Locale associant autour de la Région, les départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort et les principales intercommunalités de la région.

Par délibération, du 13 décembre 2012, le Conseil communautaire a accepté à l'unanimité d'entrer au capital de cette nouvelle SPL dont l'objectif est de développer ensemble l'attractivité économique de la Franche-Comté en soutenant les actions de prospection d'entreprises et en mutualisant la connaissance du territoire.



logement

Bilan de l'OPAH

Le bilan définitif de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) a été présenté aux élus de la Communauté de Communes par HDL (Habitat et Développement Local du Doubs). Ce programme, d'une durée de 5 ans, qui avait démarré en janvier 2007, avait pour but de favoriser la réhabilitation du patrimoine bâti et d'améliorer le confort des logements, sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Val de Morteau. Les propriétaires bailleurs et occupants qui le souhaitaient ont pu bénéficier de conseils et d'une assistance à la fois technique, administrative et financière afin d'obtenir des financements conséquents.

Durant les cinq années de l'OPAH, 956 personnes se sont rendues aux permanences ou ont pris des renseignements par téléphone. Il s'agissait en majorité de propriétaires occupants (656 contacts), puis de propriétaires bailleurs (294 contacts), et enfin de locataires (6 contacts).

Au terme de l'OPAH, la somme totale des aides financières réservées (subventions + primes + prêts à taux bonifiés) atteint 2 336 455 € pour un montant total de travaux prévus de 7 376 500 € qui n'auraient pas pu être financés sans l'aide de ce dispositif.

Contact : HDL 03 81 81 23 33

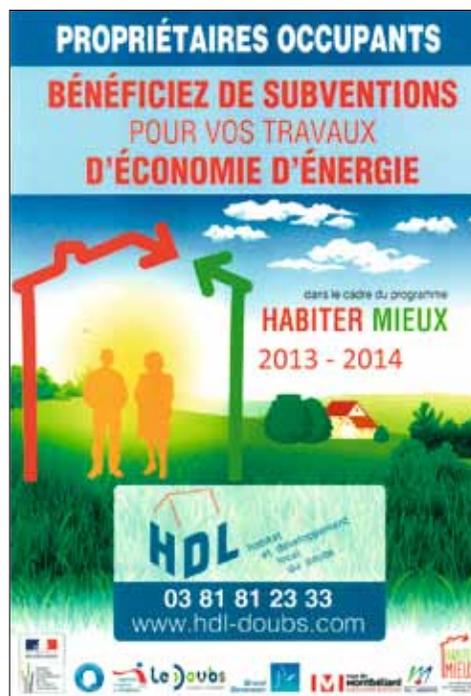
RÉSULTAT FINAL DES AIDES

PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

- 181 logements rénovés
- 4 509 € de subvention moyenne par logement
- 2 004 500 € de travaux prévus

PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

- 197 logements subventionnés
- 7 561 € de subvention moyenne par logement
- 5 372 000 € de travaux prévus



Plan départemental de l'habitat

Le Département a souhaité s'engager, aux côtés de l'Etat, dans l'élaboration d'un Plan Départemental de l'Habitat (PDH) afin d'assurer une meilleure cohérence entre les politiques de l'habitat conduites au niveau des différents territoires du Doubs. Outil de réflexion et de coordination, ce plan a une valeur incitative et relève d'une démarche volontaire. Il donnera des consignes et des orientations pour la politique départementale en matière de logement.

Des ateliers territoriaux ont déjà été organisés dans les cinq secteurs du département

(Besançon, Montbéliard, zone frontalière, Doubs central et Pays Loue-Lison et Portes du Haut-Doubs). Ils sont le lieu de concertation, d'échanges, de mise en débat des questions de l'habitat et prennent en compte les spécificités des différents secteurs du Département.

Le PDH comprend :

- un diagnostic partagé sur le fonctionnement des marchés du logement,
- des orientations pour permettre une offre diversifiée qui soit adaptée à tout type de demande, en fonction de

l'âge, des revenus, de la composition familiale...

- un dispositif d'observation faisant l'analyse de la situation actuelle (diagnostic), recensant les actions à mettre en œuvre pour affiner la connaissance de certains sujets, et permettant de suivre l'évolution de la situation dans la durée sur la base d'indicateurs issus des orientations retenues.

Il permettra de définir les actions locales à mettre en œuvre en faveur de l'habitat.

Habiter mieux

Après l'achèvement de l'OPAH, la Communauté de Communes du Val de Morteau a lancé une nouvelle action d'amélioration de l'habitat sur son territoire, en partenariat avec HDL, l'ANAH (Agence Nationale l'Amélioration de l'Habitat) et le Conseil Général du Doubs. Ce dispositif, «Habiter Mieux», est une nouvelle aide financière accordée dans le cadre d'un programme national pour aider les propriétaires occupants aux revenus modestes, à réaliser des travaux de rénovation

thermique de leur logement (isolation, ventilation, menuiseries extérieures) et à réduire leur consommation d'énergie (changement de chaudière).

Pour être éligible, il faut :

- être propriétaire du logement que l'on occupe,
- avoir un niveau de revenus annuels qui ne dépasse pas un certain montant,
- que le logement ait plus de 15 ans,
- que les travaux envisagés soient réalisés par des professionnels du bâtiment et per-

mettent une amélioration thermique du logement d'au moins 25%.

En outre, le Conseil Général a souhaité développer un volet particulier destiné aux travaux de rénovation et d'adaptation des logements contribuant au maintien à domicile des personnes de plus de 65 ans.

HDL assure, pendant deux ans, une mission de conseil dans le choix des travaux, et d'aide dans la constitution des dossiers de demandes de financement.

La redevance incitative (grille tarifaire pour 2014)

VOLUME DES BACS	80 L	120 L	180 L	240 L	340 L	660 L	770 L
ABONNEMENT AU SERVICE	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €
FORFAIT INCLUANT 18 PRÉSENTATIONS	73 €	110 €	166 €	220 €	312 €	545 €	585 €
COÛT ANNUEL MINIMUM	98 €	135 €	191 €	245 €	337 €	570 €	610 €
PRIX DE LA LEVÉE SUPPLÉMENTAIRE	5,50 €	8,50 €	10 €	13 €	16 €	20 €	24 €

Les passages à la déchèterie sont gratuits pour les particuliers. Seules les ordures ménagères du bac vert ne sont plus acceptées.

Les tarifs pour 2014

La redevance est dûe par bac ordures ménagères mis en place qu'il soit utilisé ou non. Il est donc préférable de nous rendre les bacs que vous n'utilisez pas. Les tarifs sont calculés en fonction du budget prévisionnel du service déchets pour 2014, qui comprend la collecte des déchets (ordures ménagères, tri et verre), le tri de ces recyclables, l'incinération des ordures ménagères, la déchèterie, le personnel. Ce coût est ensuite réparti sur l'ensemble des bacs verts mis en place en fonction des volumes de ceux-ci. La collecte du bac jaune ne génère aucun surcoût. Ces tarifs seront ajustés chaque année en fonction du budget du service déchets qui dépend des performances de tri et des quantités de déchets à traiter.

Le service déchets se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 03 81 68 56 82 ou par mail dechets@morteau.org
Merci des résultats obtenus et pour votre contribution à la préservation de notre environnement!

Collecte et traitements des déchets

La redevance incitative

Bilan après quelques mois
Le passage à la redevance incitative est une obligation réglementaire pour les collectivités avec des objectifs à atteindre :

> **Le premier : augmenter les quantités de recyclables collectées.** Après seulement quelques mois le bilan est positif et encourageant car nous sommes passés de 35kg/habitant/an de recyclables collectés à une projection de 60kg/habitant/an !!

Notre objectif de 70kg/hab/an pour 2014 est quasiment atteint et peut être dépassé.

Le bac jaune doit être présenté à la collecte la veille au soir en limite de domaine public et ne doit contenir que les recyclables prévus, à savoir, du carton, des bouteilles ou flacons plastiques, des briques alimentaires, du papier, des boîtes de conserves et des canettes de soda (cf guide de la redevance incitative disponible dans les mairies) déposés en vrac sans sac poubelle sinon il ne sera pas pris à la collecte.

> **Le deuxième : diminuer les quantités d'ordures ménagères à incinérer.** Ces derniers mois, sont aussi très prometteurs. Car de 280 kg/habitant/an on passe à 205kg/habitant/an ! Une belle diminution qui nous rapproche de notre objectif de 2014 qui est de 170 kg/habitant/an.

Le bac vert doit être présenté à la collecte la veille au soir en limite de domaine public et couvercle fermé sinon celui-ci ne sera pas collecté.

> **Le troisième : juguler les dépôts autour des points d'apports volontaires...** Là, malheureusement il reste encore des efforts à faire... Les habitudes de certains ont « la vie dure » ! Nous vous rappelons que la déchèterie accueille les dépôts des particuliers gratuitement et que pour le bien de tous et la propreté de nos communes, il faut adopter

une attitude responsable et éco-citoyenne!

Nous vous rappelons également qu'il ne faut pas laisser les bacs continuellement sur les trottoirs. Selon le code de la voirie routière et les

Le passage à la redevance incitative est une obligation réglementaire pour les collectivités

différents arrêtés municipaux en vigueur, les bacs doivent être présentés en bord de domaine public la veille au soir et rentrés le lendemain après le passage des camions.

Guide disponible en Mairie >



1979

Des grands projets qui ont été, dès l'origine, décidés par le District, le traitement des ordures ménagères a été le premier à l'étude et le premier achevé. De quoi s'agissait-il ?

Les amoncellements de résidus que nous laisse notre société de consommation posent depuis des années des problèmes au premier plan des préoccupations de tous (et en particulier des élus).

Dès sa constitution, et même avant son existence officielle,

le District s'est préoccupé de cette question. De nombreuses études et de nombreuses visites d'installation ont précédé le choix qui a été fait.

C'est le traitement par broyage qui a été retenu. Ce procédé est celui qui convient le mieux pour le nombre de nos populations (une usine d'incinération par exemple, représente des coûts qui ne peuvent être supportés que par des centres comportant beaucoup plus d'habitants). Le broyage trans-

Ce que l'on pouvait lire du service des ordures ménagères en 1979

forme les ordures en un produit granuleux qui après épandage devient par fermentation un terreau inerte dans un temps de six à huit mois et cela sans odeurs, sans mouches et sans rats. On peut constater que les ordures traitées ne brûlent pas... et si l'on voit des fumées s'élever près de l'usine, il faut savoir qu'elles proviennent de cartons que l'on fait brûler et non des ordures.

Le coût de la collecte est bien évidemment plus élevé dans les zones d'habitat espacé que dans les zones d'habitat concentré. Les études faites sur les huit premiers mois de l'exploitation (de mai à décembre 1978) montrent que si en un kilomètre on enlève 420kg d'ordures à Morteau et 233kg à Villers-Le-Lac, il n'y en a plus que 150kg à Grand-Combe-Châteleu, les Gras et les Fins, 120kg à Montlebon, et 75kg aux Combes.

Le financement de ce service doit être fait de telle façon que les recettes équilibrent les dépenses.

Le District pouvait choisir entre deux solutions:

a) La taxe sur les ordures ménagères:

Elle est basée sur la taxe du foncier bâti qui elle-même est relative à la valeur de la maison ou du logement, à leur équipement, à leur plus ou moins grand éloignement du Centre.

b) La redevance d'ordures ménagères:

Plus juste, elle fait payer le service rendu et tient compte soit du nombre de personnes vivant au foyer, soit du poids des ordures récoltées.

Mais il est bien évident qu'on ne peut pas peser chaque jour les ordures de chacun, et en tenir les comptes.

Le District a donc retenu à l'unanimité de ses membres le système de la taxe d'ordures ménagères basée sur le foncier bâti, parce que, en pratique, le seul applicable et le moins onéreux.

Combien il est difficile d'approcher la justice et de contenter tout le monde!

Il y a ceux qui habitent dans les écarts et ne sont ramassés que toutes les semaines, et même quelquefois toutes les deux semaines, ou qui doivent transporter leurs ordures à des points de ramassage éloignés de chez eux. Mais il faut tenir compte aussi que le service est d'autant plus coûteux que l'habitation est plus éloignée et isolée, et que le foncier bâti y est moins élevé et donc la taxe moins chère.

Il y a aussi ceux qui ne sont plus que deux dans un logement important et qui payent plus qu'une famille plus nombreuse. Il y a des logements vides pour lesquels la taxe est inégalement perçue.

Nous n'avons pas voulu jusqu'ici vous fatiguer avec des chiffres, il y en a eu, certes, mais assez peu. Pourtant les chiffres ont du bon parfois, et permettent de mieux comprendre.

Étudiez le tableau suivant et réfléchissez :

COMMUNES	POPULATION		TONNAGE EN %	TAXE EN % POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION	POIDS ORDURES PAR HABITANT PAR JOUR EN KG
	NB HABITANTS	%			
LES COMBES	389	2,26	1,97	1,13	0,525
LES FINS	2 218	12,86	11,54	11,76	0,536
GD-COMBE-CHÂTELEU	1 124	6,52	5,68	5,35	0,491
LES GRAS	649	3,76	3,38	2,82	0,449
MONTLEBON	1 465	8,50	6,73	6,38	0,449
MORTEAU	6 971	40,42	46,84	44,34	0,656
VILLERS-LE-LAC	4 428	25,68	24,48	27,48	0,641

En fin de compte, on s'aperçoit que le système est moins injuste qu'on ne pouvait le craindre. Seuls Morteau et Villers-Le-Lac payent un peu plus en pourcentage que ne le voudrait le pourcentage de la population.

Donnons encore une dernière indication chiffrée, le prix de revient à la tonne :

- le ramassage coûte environ 130 Fr la tonne
- le traitement en broyeur coûte 91 Fr la tonne

(le ramassage coûte plus cher en particulier du fait qu'il y ait six employés au ramassage et un seul au broyeur).

En 1979, on affirmait...

Le traitement des ordures ménagères est un service indispensable, nous croyons que presque tout le monde en est persuadé.

Mais c'est un service qui coûte cher par rapport à ce qu'il coûtait autrefois. Il apparaît certainement comme très raisonnable par rapport au service rendu.

Nul n'est jamais satisfait de payer. Mais chacun est en droit de savoir ce qu'il paye.

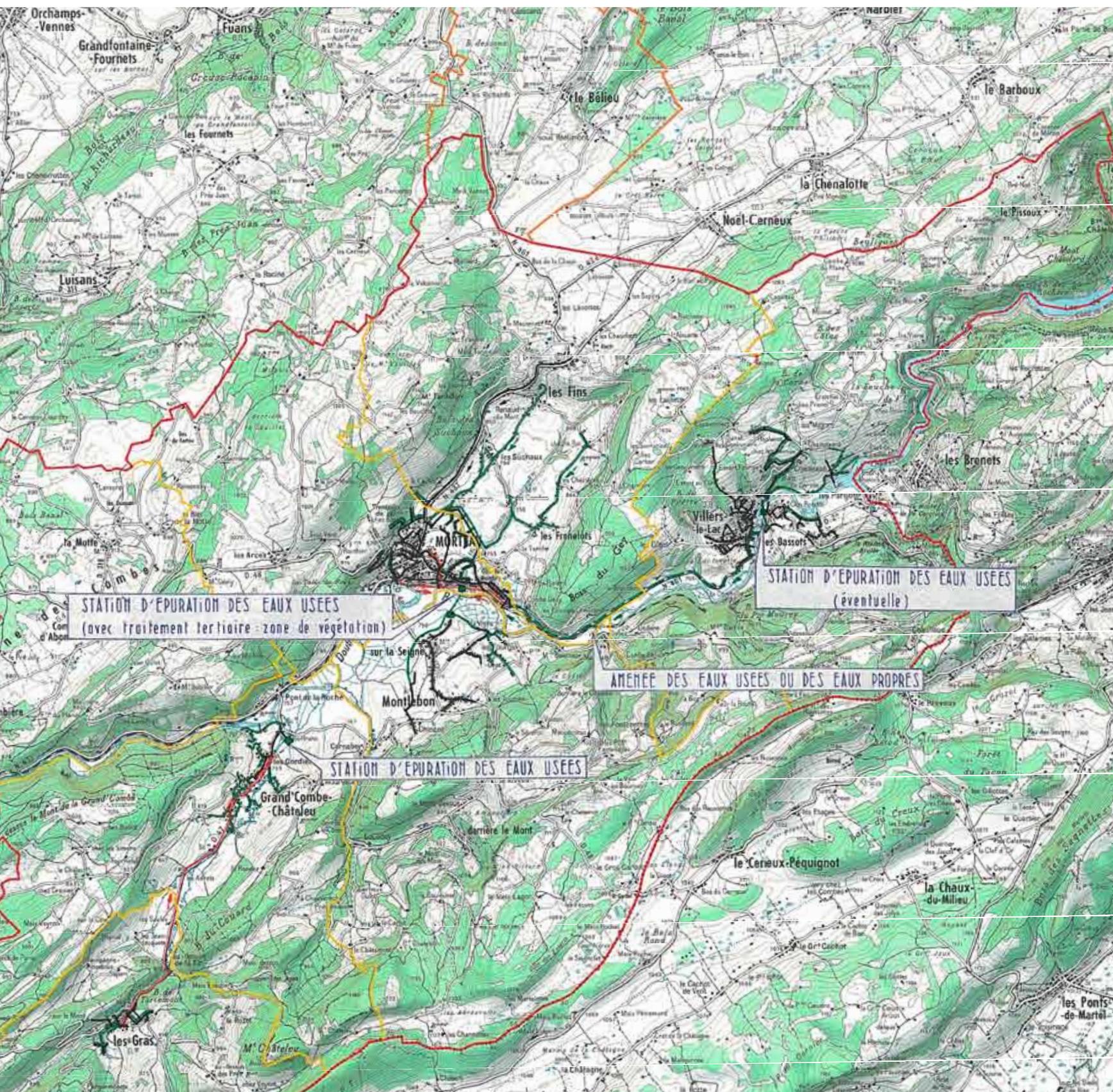
Espérons que cet article lui aura permis d'un peu mieux comprendre.

1979



Photo Gilles Bernardin

Un milieu préservé et entretenu



STATION D'EPURATION DES EAUX USEES
(avec traitement tertiaire-zone de végétation)

STATION D'EPURATION DES EAUX USEES
(éventuelle)

AMENEES DES EAUX USEES OU DES EAUX PROPRES

STATION D'EPURATION DES EAUX USEES

assainissement

Opération «Sauvetage du Doubs»

Compétence du District du Canton de Morteau depuis sa création, l'assainissement se résumait à «l'étude, la réalisation et la gestion des stations d'épuration, des collecteurs communaux y aboutissant et des collecteurs intercommunaux». Moins d'un an après cependant, une opération d'envergure, baptisée «Sauvetage du Doubs», est entreprise par l'Etat, la Région, le Département et les communes pour protéger le Doubs et ses lacs naturels des rejets directs d'eaux usées de la population croissante et de l'essor de l'activité industrielle dans le Haut-Doubs. Opération pivot de ce sauvetage, la construction de stations d'épuration.

Suite aux préconisations d'une étude diagnostic, les élus du District ont fait le choix de ne pas construire une seule grosse station mais trois

unités de dépollution, sur les communes de Grand'Combe Châteleu (1977), Morteau (1980) et Villers-le-Lac (1983). En parallèle, les réseaux principaux (réseaux de transport), pour acheminer les eaux usées jusqu'à ces stations d'épuration, ont été construits conjointement avec les réseaux secondaires (réseaux de collecte) par les communes. Il aura fallu plus de 10 ans pour finaliser le bouclage des réseaux existants et les ramener vers ces infrastructures. Ensuite, l'effort se prolongea pour améliorer davantage la collecte et le transport des eaux usées.

La gestion et l'exploitation de ces nouvelles infrastructures et des réseaux ont été confiées à la société SDEI pour un coût de 630 000F. Et le remboursement des investissements s'élevait à 800 000F, soit un coût de 1 430 000F par an.

< Plan de l'opération
«sauvetage du Doubs»
établi en 1974

1973

30 ans plus tard

En 2004, suite à la transformation du District du canton de Morteau en Communauté de Communes du Val de Morteau, les élus de l'intercommunalité décidèrent de prendre en charge la totalité de la compétence en assainissement : assainissement collectif (collecte, transport et traitement) et assainissement non collectif (uniquement le contrôle). Une nouvelle étude globale fut lancée pour finaliser le Schéma directeur d'assainissement.

En 2006, la Communauté de Communes recruta un technicien chargé du suivi administratif et technique de ces nouvelles compétences.

Le Schéma directeur d'assainissement, voté le 20 mai 2009 après près de cinq ans d'investigation et de réflexion, a permis de dessiner les périmètres de zonage d'assainissement collectif et non collectif. Ce schéma indique également les grandes lignes de travaux d'assainissement sur lesquels la Communauté de Communes devra s'engager pour améliorer la collecte et le traitement des eaux usées. Ainsi, le Schéma proposa :

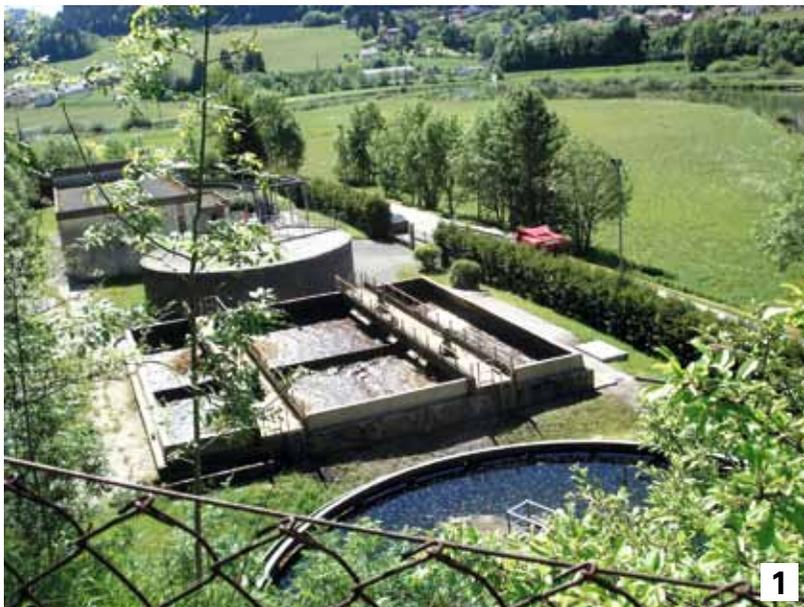
- de **réhabiliter** la station d'épuration de Morteau : les travaux ont démarré en mai 2009 et ont été réceptionnés en décembre 2011 ;
- de **construire** une nouvelle station d'épuration à Grand'Combe Châteleu (projet en cours de réalisation pour une mise en service à l'automne 2014)

- de **poursuivre l'effort** dans l'élimination des eaux claires parasites présentes dans les réseaux d'assainissement.
- d'**établir un programme** de mise en conformité des branchements chez les particuliers ;
- de **rédiger des conventions** avec les établissements industriels, artisanaux et commerciaux pour maîtriser les rejets et les flux de pollution (en cours).

L'autre conclusion de ce schéma est la création d'un nouveau Service Public, dédié à l'Assainissement Non Collectif: **le SPANC**. Ce service consistera à apporter des conseils aux particuliers qui auront à construire un dispositif d'assainissement individuel et de contrôler périodiquement toutes les installations présentes sur son territoire.

Des études complémentaires ont été entreprises pour évaluer les performances épuratoires de nos stations et des performances en terme de collecte sur les réseaux afin d'avoir des éléments pour décider et définir les orientations futures.

Entre temps, deux autres nouvelles unités de traitement des eaux usées ont été édifiées : la station d'épuration du Saut du Doubs en 2008 et la station d'épuration des Combes en 2009.



Les stations d'épuration du Val de Morteau

- 1 Villers-le-Lac
- 2 Morteau (rénovée en 2009)
- 3 Les Combes
- 4 Saut-du-Doubs
- 5 Grand-Combe-Châteleu (en construction)

urbanisme

Compétence en urbanisme : de l'État aux collectivités

1973

Bève histoire du droit de l'urbanisme.

Le droit de l'urbanisme tel qu'il existe aujourd'hui est apparu au lendemain des deux Guerres mondiales. Dans un contexte de reconstruction et d'expansion urbaine, il était indispensable de mener une réflexion globale dans une perspective de planification et d'aménagement du territoire.

A titre d'exemple, le permis de construire qui s'appliquait auparavant dans certaines villes seulement (selon loi du 14 mars 1919) a été généralisé sous le régime de Vichy par la loi du 15 juin 1943. Cette réglementation a ensuite été maintenue après la Libération.

Le Code de l'urbanisme et de l'habitation a été créé en 1954, avant d'être divisé en deux codes distincts : code de l'urbanisme et code de la construction et de l'habitation.

Institué sous sa forme actuelle en 1973, le code de l'urbanisme ne cesse de s'enrichir de textes nouveaux depuis 1983.

Les applications du code de l'urbanisme.

L'article L. 110, premier article du Code, dont la première phrase affirme "Le territoire Français est le patrimoine commun de la nation.", définit le champ d'application de l'urbanisme qui s'avère très vaste.

Le droit de l'urbanisme s'applique notamment en matière de planification et de prévisions, d'urbanisme opérationnel (aménagement du territoire, protection des milieux naturels, sécurité et salubrité publiques), et d'autorisations d'urbanisme.

Les principaux documents d'urbanisme sont **des documents de planification urbaine** :

- Plan Local d'Urbanisme
- Schéma de Cohérence Territoriale
- Programme Local de l'Habitat
- Plan de Déplacements Urbains
- Carte communale
- Règlement national d'urbanisme
- Règle de constructibilité limitée

et des autorisations d'urbanisme :

- Permis de construire
- Déclaration préalable
- Permis de lotir
- Permis d'aménager
- Permis de démolir.

L'instruction des actes d'urbanisme.

L'instruction des actes relevant du droit des sols des communes compétentes en urbanisme était historiquement confiée par convention aux services de l'Etat, autrefois décentralisés en 1982 de Besançon à Morteau pour les communes du Val, et plus récemment au Russey depuis 2007. Par souci de bénéficier d'un service de proximité aux compétences élargies, le conseil communautaire de la CCVM a validé, par délibération du 11 juillet 2011, le projet de création d'un service intercommunal chargé notamment d'assurer l'instruction des actes d'urbanisme sur l'ensemble du territoire des huit communes membres.

Ce service, créé début janvier 2012, s'est installé dans des locaux mis à disposition de la CCVM par la Ville de Morteau.

A noter que la CCVM, soucieuse de proposer une qualité de prestation aux usagers, fut la première intercommunalité du département à se doter de ce type de service d'instruction, chaque maire conservant son pouvoir de décision au sein de sa commune.

Premier bilan du fonctionnement du service instructeur de la CCVM.

En terme d'activité durant l'année 2012, le personnel du service a instruit 650 dossiers de demande d'occupation du sol, et a rencontré près de 1000 interlocuteurs, qu'il s'agisse de particuliers ou de professionnels.

La disponibilité et la compétence d'un tel service de proximité contribuent à une qualité de prestation reconnue et appréciée par les acteurs de la construction.

Une compétence initialement centralisée.

La loi n° 324 du 15 juin 1943 sur l'urbanisme détermine la prédominance de l'État, d'une part, en créant une administration centrale spécifique, la direction de l'urbanisme, et, d'autre part, en instaurant à l'échelon régional des services extérieurs placés sous l'autorité d'un inspecteur général.

Toutefois, dans les années 70, la nécessité de donner plus de responsabilités aux élus locaux est apparue.

1973

La décentralisation progressive du droit de l'urbanisme.

Le transfert des compétences en matière d'urbanisme aux collectivités territoriales s'est fait progressivement à partir des grandes lois de décentralisation. La loi de décentralisation du 7 janvier 1983 donne compétence aux communes et à leurs groupements pour élaborer leurs documents de planification d'urbanisme. Ainsi, depuis le 1er octobre 1984, le maire est compétent s'il dispose d'un document d'urbanisme approuvé, pour instruire et délivrer les autorisations d'occupation ou d'utilisation des sols ainsi que les actes qui leur sont liés: permis de construire, certificat d'urbanisme, certificat de conformité, autorisations de lotissement, permis de démolir, etc.

bâtiments

Tout comme les communes, la CCVM a la charge de bâtiments permettant le fonctionnement de diverses activités.

On peut retenir le Centre Médico-social loué par le Conseil Général, l'Hôtel des impôts, rue Brugger et les bâtiments de la Gendarmerie loués par l'Etat .

La CCVM est aussi propriétaire du gymnase du Lycée, du bâtiment du Meix Musy, de la pépinière du Bas de la Chaux, du Centre nautique. Elle est également propriétaire de la salle de cinéma «Le Paris».

Gymnase communautaire

Les façades du Gymnase communautaire, objet de nombreuses dégradations, ont été entièrement rénovées pendant le premier semestre de l'année 2013:

-reprise de l'intégralité des teintes, mise en place d'un revêtement plastique épais sur les façades les plus détériorées.

Le confort thermique sera également amélioré suite au remplacement de la paroi en polycarbonate située sur la façade Nord-ouest du bâtiment.

En parallèle de cette rénovation, les membres de la Communauté de Communes du Val de Morteau ont décidé de mettre en place un système de video-protection aux abords des gymnases. Ce dispositif a reçu un avis favorable lors de la commission départementale de video-protection du 15 mars 2013. L'objectif est de protéger les personnes et les biens.

Le montant de l'opération s'élève à 94 000 €.



Gendarmerie de MORTEAU

Au vu des besoins exprimés par le service des affaires immobilières de la gendarmerie en terme de locaux de service, la Communauté de Communes du Val de Morteau, propriétaire de la caserne, a programmé l'extension des locaux de service ainsi qu'une remise à niveau du bâtiment construit en 1973.

La superficie des locaux de service de la brigade est augmentée de 78m², créant ainsi, au premier étage, trois bureaux supplémentaires, un local à archives et une salle de travail.

Ces travaux consistent également à remplacer la chaudière fioul vieillissante par une chaudière gaz à condensation et à remettre aux normes l'ensemble de l'installation électrique des logements de la brigade.

L'opération, d'un montant estimé de 263 000 € (études incluses), a été terminée en juin 2013 pour un montant définitif de 243 000 €



Centre nautique du Val de Morteau

Après avoir fêté les 10 ans du centre nautique en 2012, quelques travaux d'entretien ont été réalisés. En effet, le parvis qui a subi les effets des différentes périodes hivernales a été entièrement rénové. Un enrobé de couleur, plus pérenne dans le temps, a été mis en œuvre. Le guidage des personnes à mobilité réduite a été pris en compte par la pose de pavés depuis les places de stationnement réservées aux handicapés. L'intégralité de la signalisation horizontale du parking a également été reprise. Vert Marine, gestionnaire et exploitant du centre nautique, a remplacé l'intégralité du système de filtration de l'installation.

Historique de l'Office de tourisme

1973

Morteau

L'Office de Tourisme du Val de Morteau a été créé en 1926 et avait le nom de Syndicat d'initiative. Il se trouvait à côté de la gare de Morteau dans un petit chalet.

Le 27 juillet 1992, il devient Office de Tourisme une étoile, ses missions étant plus nombreuses.

Grâce à la Ville, il est installé place de la Halle dans le hall du théâtre le 9 février 1997.

En 2001, l'Office de Tourisme du Val de Morteau s'est vu attribuer deux étoiles.

Villers-Le-Lac

Le syndicat d'initiative de Villers-Le-Lac fut créé en 1935 et le bâtiment construit rue Berçot en 1960. Il passa au statut d'Office de tourisme en 1990. L'agrandissement des locaux et l'ouverture à l'année du bureau nécessiteront l'embauche d'un salarié à temps plein en 2000.



Hilaire Bosa a beaucoup contribué au développement touristique du Val



tourisme



Office de tourisme du Val de Morteau-Saut de Doubs

Les deux Offices de tourisme se regroupent en 2008. Ce rapprochement s'explique par la proximité des deux antennes (seulement 5 km), mais également par la facilité de coordination touristique et de gestion que cela implique.

Juridiquement, les deux antennes sont sous forme d'**associations à but non lucratif**, régies par la loi 1901.

Depuis un an, un travail de fond a été engagé pour inscrire l'Office du Tourisme dans une nouvelle dynamique de service et de mission en relation avec la Collectivité territoriale, celle du Val de Morteau mais aussi du Pays Horloger, réel territoire de destination touristique.

L'Office de Tourisme est amené à évoluer, à grandir. Cela se traduit par de nombreux enjeux :

- des liens étroits avec tous les partenaires professionnels et associatifs,
- des engagements pour soutenir et promouvoir la qualité du territoire,
- une présence active dans toutes les instances

décisionnelles que sont la Communauté de commune du Val de Morteau, le Pays Horloger mais aussi à la Fédération départementale et régionale des Offices de Tourisme,

- un travail avec la CCVM pour l'actualisation d'une taxe de séjour équitable et cohérente, harmonisée à l'échelle du Pays Horloger, pro-

posant aux hébergeurs et à l'ensemble des acteurs touristiques une **carte d'hôte** (carte remise à tous les redevables de la taxe de séjour au bénéfice des vacanciers pour des avantages sur les prestations touristiques),

- la signature d'un contrat de station par la CCVM,
- l'engagement dans la création du Parc Naturel Régional

par le Pays Horloger,

- une requalification des OT et une orientation dans une stratégie de pôle,
- la restructuration de la fédération des OT dans une démarche de Relais Territorial,
- un plan de développement de l'offre et de la demande pour le Comité Régional du Tourisme.

Regroupement
des deux Offices
de Tourisme :
une coordination
touristique
et de gestion

1985

Fin du Syndicat du Chateleu

C'est l'arrêté préfectoral du 4 février 1985 qui ajoute aux compétences originelles du district : l'aménagement sportif et touristique du Mont Chateleu, du Chauffaud et de la région de Morteau. Auparavant cette compétence relevait d'un syndicat sans fiscalité propre constitué d'une partie seulement des communes des cantons (Morteau, Villers-Le-Lac, Montlebon, Grand-Combe Chateleu et Les Gras). Chaque année le syndicat devait solliciter chacun des Conseils municipaux pour qu'il paie sa contribution à la structure qui était présidée par Hilaire Bosa.

L'intégration de cette compétence nouvelle au district a permis la construction du bâtiment d'accueil de la Pierre à Feu et l'obtention du label de «Zone nordique d'intérêt national» (le ski de fond était alors en plein essor) inauguré par le Président Edgar Faure, alors Sénateur et Président de la Région Franche-Comté.



Le contrat de station

Le Val de Morneau possède indéniablement des atouts touristiques : paysages de montagne, patrimoine bâti, savoir-faire et gastronomie. A force de vivre ici, nous n'en n'avons pas toujours conscience, mais nous avons bel et bien un potentiel de très grande qualité.

Les élus sont bien décidés à le valoriser pour faire du tourisme une économie à part entière.

Ils ont donc engagé une démarche pour établir le diagnostic de l'offre touristique en place sur le territoire, avec ses atouts mais aussi ses faiblesses et élaborer des projets d'aménagement pour améliorer ou conforter l'offre existante.

C'est le contrat de station.

Ce dispositif existe sur la plupart des massifs montagneux français.

Il en existe cinq sur la région de Franche-Comté, à Luxeuil les Bains et à Salins les Bains (stations thermales) un aux Rousses avec le tourisme été hiver (depuis 1990), un à Métabief et un à Ornans.

Différents partenaires participent à la rédaction de ce contrat, les élus, les acteurs du monde économique en relation avec le tourisme, hôtels, restaurants, les propriétaires de gîtes, des représentants de la filière agricole et de l'industrie, l'Office de tourisme, les institutions régionales et départementales en charge du tourisme, de l'architecture et de la culture.

Cette étude est financée pour un tiers par l'Etat (Commissariat de Massif), un tiers par la Région et un tiers par la CCVM.

Un contrat de station s'articule autour de 3 grands axes :

- Le cœur de l'offre touristique doit être réel,
- Le cœur de l'offre est amélioré et conforté (hébergement, camping, tourisme de plein air),
- Promotion et communication (OT, CDT, CRT, Produits touristiques).

Nous nous engageons réellement dans une concertation très large avec un plan d'actions sur plusieurs années qui bénéficiera d'aides financières

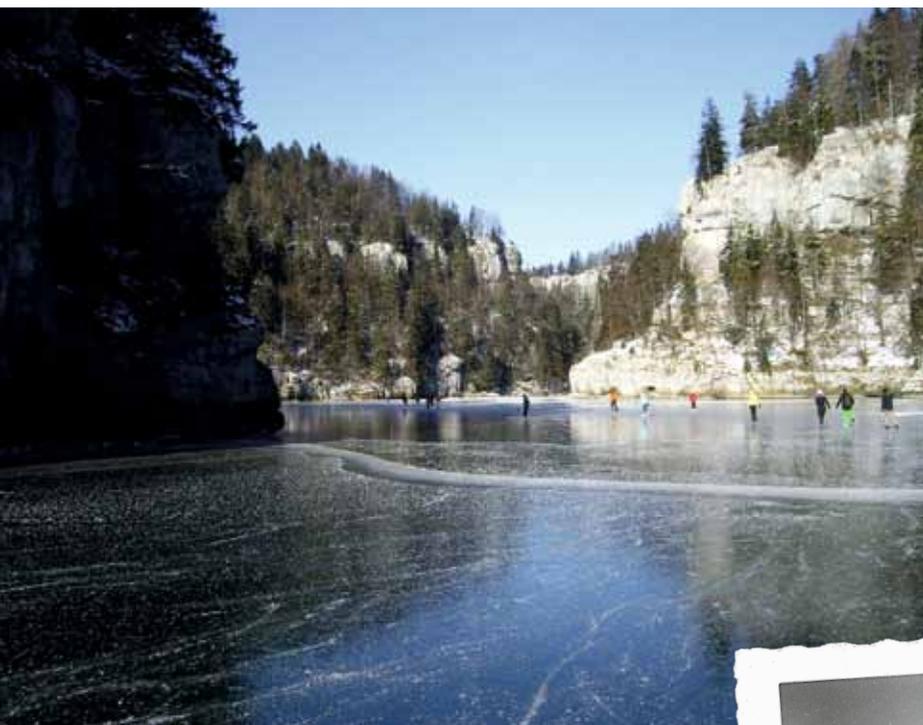
avec contrôle et suivi des actions réalisées. L'objectif est de travailler sur un tourisme quatre saisons avec une clientèle qui ne se contentera plus de passer mais qui restera plusieurs jours et consommera sur place.



Dameur

Notre parc d'engins de damage vieillit : l'engin le plus ancien date de 1985. Les réparations sont très onéreuses sur ce type d'appareil et les pièces souvent n'existent plus. Le Conseil communautaire a donc engagé depuis 4 ans une politique de renouvellement. Après l'acquisition en 2009 d'une machine pour le traçage des pistes de ski de fond, nous avons acheté en décembre 2012 un nouvel engin qui a été affecté aux crêtes Franco-Suisse. Les fondeurs ont largement pu apprécier cet hiver, la qualité du travail effectué.

Les Bassins du Doubs



Teleskis et entretien

Les «grandes inspections des téléskis» sont maintenant terminées. Tous nos appareils ont subi depuis 5 ans, une révision complète portant sur la sécurité de leurs différents composants.

Saison hivernale

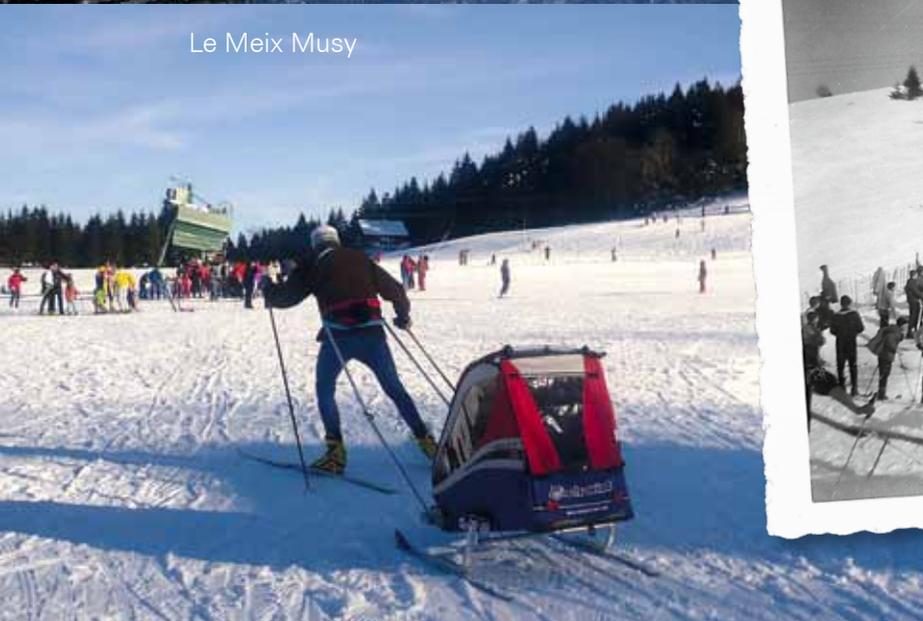
Nous avons cette année encore, bénéficié d'une belle saison avec 94 jours d'ouverture.

Nous enregistrons 157 493 € de recettes en ski de descente sans les vacances de Noël, et 41 846 € en ski nordique.

Boardercross au Chauffaud



Le Meix Musy



La Bonade - Photo prêtée par M. Rigoulot

Taxe de séjour

La taxe de séjour est une taxe perçue sur les locations de vacances. Payée par les touristes, elle est reversée à l'Office de tourisme chargé d'assurer la promotion de la région.

Le Pays Horloger conduit une politique touristique sur les cinq Communautés de communes de son territoire. Seules deux Communautés de communes avaient instauré cette taxe, Saint Hippolyte et le Val de Morneau.

Les élus du Pays Horloger, en cohérence avec la politique menée ont décidé d'harmoniser cette taxe sur l'ensemble des Communautés de communes, chacune étant appelée

à se prononcer sur cette proposition avant le 1^{er} juillet.

Une deuxième raison majeure conduit les élus à actualiser cette taxe.

Cette taxe instaurée en 1991, n'a jamais été revalorisée, la réglementation a évolué notamment en matière de classement des hébergements et nous devons nous mettre en conformité avec la loi.

Fixée initialement à 0,30€ par personne et par nuitée pour les hôtels, meublés et villages de vacances et à 0,15€ pour les campings, elle variera entre 0,20€ et 0,90€ selon la classification du type d'hébergement. Les enfants de moins de 13 ans, seront exonérés

alors que dans le système actuel il y sont assujettis à partir de 5 ans.

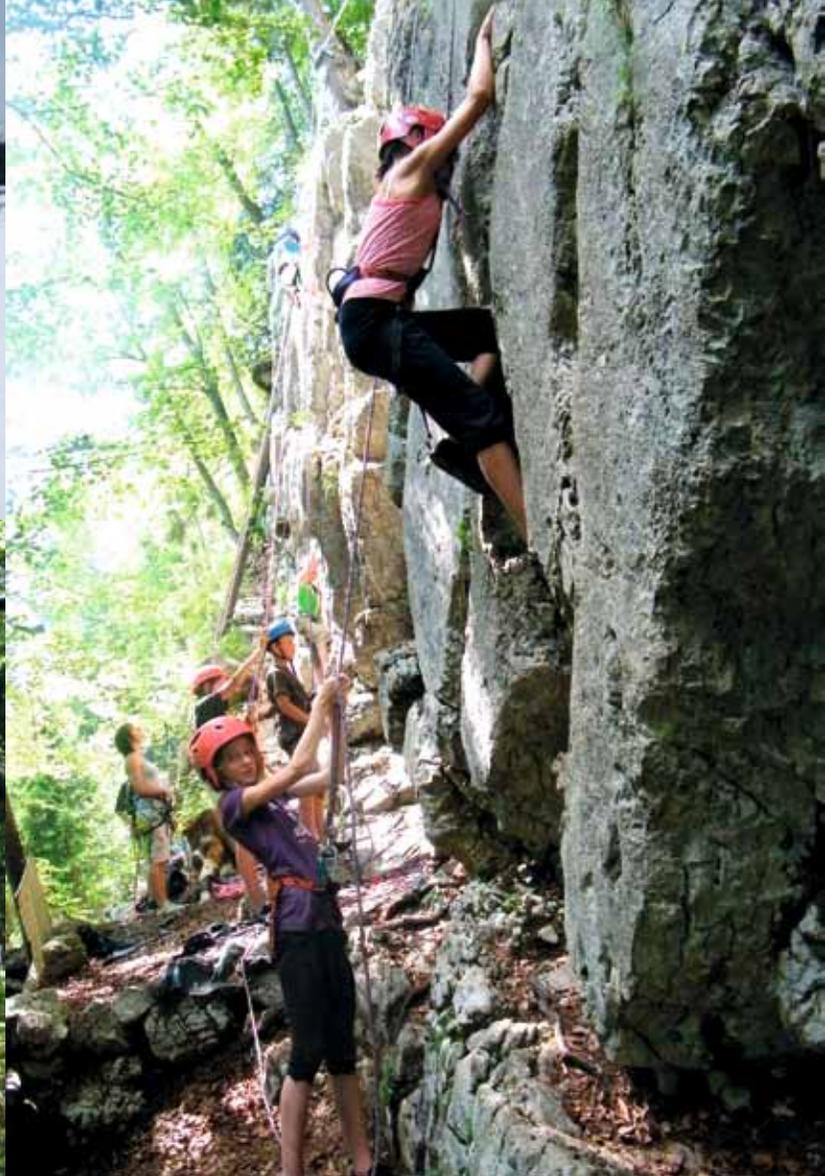
Cette réévaluation devrait permettre d'apporter un soutien supplémentaire aux Offices de tourisme sans pénaliser le contribuable local. Cette mesure accompagne naturellement les efforts consentis par la collectivité, qui, à travers l'étude entreprise en vue de la signature du Contrat de station veut conforter les acteurs socioprofessionnels de cette économie à part entière.

Cette taxe n'est pas supportée par le contribuable local, c'est le touriste qui la paye, elle est minime et pèse peu sur le budget vacances d'un ménage.

Musée de la Montre



La CCVM est propriétaire de la collection du Musée de la Montre à Villers-le-Lac



sports et loisirs

Centre nautique

Les activités sportives

Depuis 2001 la Communauté de communes du Val de Morteau propose aux jeunes de la collectivité âgés de 9 à 16 ans des animations sportives pendant les vacances scolaires. Nous avons la chance d'avoir une région magnifique qui permet de découvrir des activités de pleine nature très variées. Tous les jeunes qui séjournent pendant les vacances estivales peuvent vous parler des lieux qu'ils découvrent comme les Chaudières, le site d'escalade aux Gras. Avec le kayak et le rappel ce sont les Bas-sins du Doubs et le Défilé d'Entre-Roches qu'ils peuvent admirer. En VTT, ils sillonnent le Val en passant par toutes les communes du Val.

.....

Différents projets ont vu le jour depuis 10 ans

- Formation d'animateurs de proximité. Quatre sessions ont eu lieu entre 2002 et 2009.
- Formation de prévention et secours civiques, des gestes qui peuvent sauver une vie de 2006 à 2010.
- Formation en 2010 sur les bienfaits du sport.
- Stage d'équitation aux Combes et aux Gras chaque année.
- Stage de plongée et de sauvetage au Centre Nautique du Val de Morteau.
- Stage de ski de fond et de biathlon au Meix-Meusy pendant les vacances d'hiver.
- De 2009 à 2012 préparation du projet « Londres 2012 » afin de permettre à vingt jeunes de la Communauté de communes du Val de Morteau d'assister aux Jeux Olympiques de Londres.

Le but de ces animations est de proposer aux jeunes de la collectivité de venir découvrir de nouvelles activités et s'y initier. Seul le plaisir de pratiquer compte, sans esprit de résultat ou de compétition. C'est aussi un moyen de connaître d'autres jeunes de la Communauté de Communes du Val de Morteau. Dans tous les cas l'équipe d'animation sera heureuse de vous accueillir lors des prochaines vacances.

Londres 2012

Le projet «Londres 2012» a débuté en 2009. La Communauté de communes du Val de Mor-teau a permis à 20 collégiens du Val d'assister aux Jeux Olympiques de Londres en 2012.

Tout a été mis en place pour accompagner les adolescents dans la préparation et la réalisation de ce rêve. Un soutien logistique a été apporté au niveau matériel et humain, ainsi qu'un soutien financier pour compléter le budget. C'est grâce à son implication et son investissement total que les billets aux compétitions et l'accès au Club France ont pu être obtenus.

Les jeunes sont restés 3 jours à Londres. Entre les épreuves au stade olympique et les signatures d'autographes au club France ils ont pu

découvrir Londres et effectuer quelques visites : «Tower of garden», découverte des lumières de Londres à bord de «London Eye» et pour terminer une croisière sur la Tamise et un peu de shopping à Covent Garden. Grâce aux efforts demandés sur trois années, les jeunes ont beaucoup apprécié cette expérience qui a été très forte en émotions. Ils sont prêts pour un nouveau départ.

Merci à Claude Barbier, président, et aux membres de l'association support. Merci également aux parents qui ont accompagné le projet.

Cette année encore, les jeunes pourront participer au meeting d'athlétisme de Lausanne grâce au reliquat de l'opération Londres 2012.



Séance de dédicaces par l'équipe de France de natation



Le Centre nautique en quelques dates

Le 15 février 2002 : Ouverture du Centre nautique ainsi que la mise en place des activités comme l'aquagym, les bébés nageurs, l'école de natation enfant et natation adulte.

Ces activités n'ont cessé de s'affiner et d'évoluer au fil des années en fonction des demandes de chaque type de clientèle.

Ainsi, que ce soit les scolaires (primaires ou secondaires), les activités (aquagym, natation adulte et enfant, bébés nageurs, jardin aquatique, nage avec palmes...) l'accueil du public, l'espace détente et la partie tennis, les attentes spécifiques ont été analysées et notre offre s'est basée sur ces résultats afin de contenter le plus grand nombre.

L'année 2012 a vu un troisième renouvellement de contrat avec le changement de mode de gestion en affermage.

Cette année a été riche en nouveautés avec la mise en place de nouvelles activités telles que le vélo aquatique. Nous avons également élargi l'offre tarifaire proposée à notre clientèle avec notamment la création des PASS qui consistent en un abonnement sans engagement de durée donnant accès en illimité aux différents produits proposés (piscine seule, piscine et aquagym, piscine aquagym et espace détente)

Durant ces 10 années d'exploitation, nous nous sommes efforcés de maintenir une qualité d'enseignement, d'hygiène et de prestations la plus performante possible.

Ceci est passé par diverses modifications d'horaires, d'activités et des ajustements avec le public scolaire, toujours dans le souci de répondre de la meilleure façon possible aux demandes de nos usagers.



2012: Le Centre Nautique a 10 ans !

Nous avons passé le cap du million d'entrées en 10 années d'exploitation.

Le nouveau contrat court jusqu'à fin 2017, nous nous efforcerons comme par le passé d'exploiter

au mieux ce bel équipement et d'honorer la confiance que nous a accordée la Communauté de Communes durant toutes ces années.

Texte Vert Marine, gérant du Centre nautique





culture/éducation

Financement d'appui de projets culturels dans les collèges et au lycée.

La CCVM, soucieuse d'apporter une aide concrète aux établissements scolaires du second degré, a mis à leur disposition un crédit de l'ordre de 10€ par élève soit environ 25 000€ par an afin de promouvoir des activités culturelles adaptées.

Depuis trois ans, le versement de ces aides est soumis à la présentation détaillée de chaque projet et leur financement est étudié par les membres de la commission «Education culture». Les photos ci-contre montrent bien la variété des initiatives et le sérieux des buts poursuivis. Grands voyages ou leçons de choses appliquées localement, l'intérêt de ces opérations motive professeurs et élèves et le soutien de la CCVM reste une constante sur laquelle les établissements peuvent compter.

L'implication dans le domaine de la culture a pris une dimension importante au fil du temps. Actuellement de nombreuses actions annuelles sont initiées ou soutenues par la CCVM.

Pour les scolaires, le spectacle vivant emmène les écoliers au théâtre et «Côté cour» leur permet de découvrir de nombreux spectacles adaptés à chaque niveau d'enseignement.

Ecole et cinéma, collège et cinéma, lycée et cinéma, ces trois étapes forment les élèves à une vision active du septième art, les documents de présentation et d'interprétation étant à disposition des enseignants.

Les JMF, jeunesse musicales de France proposent des concerts très variés pour faire découvrir les

musiques du monde en même temps que de nombreux instruments insolites.

La CCVM participe au financement d'actions comme la Fête du livre jeunesse, le Festival de danse «Un vent de hip-hop sur Morteau», l'atelier Ré-création pour les peintres en herbe, la saison théâtrale en partenariat avec le Centre d'Animation du Haut-Doubs. Elle soutient l'Ecole de musique et de danse du Val de Morteau ainsi que l'École des sociétés de musique, deux éléments majeurs du développement de la pratique instrumentale. Si nous vivons dans le secteur le plus riche en musiciens de la Région Franche-Comté ce n'est pas le fruit du hasard mais c'est le résultat obtenu par des associations qui se prennent en main et se savent soutenues financièrement de façon importante.

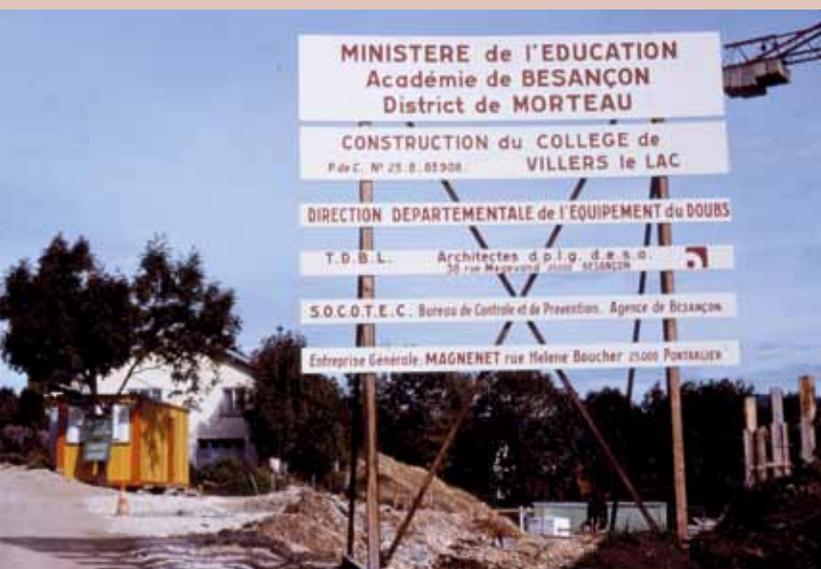
Chaque année, deux guides sont édités par la CCVM : en juin le programme des animations estivales et en septembre celui de la saison culturelle. Les annonces laissent une large part aux associations locales et mettent à disposition des offres d'abonnement pour les spectacles programmés.

Enfin, elle soutient aussi des initiatives originales telles que le Brass Band Saut du Doubs orchestre franco suisse de musique de cuivre qui participe à la Fête de la musique et organise un concert de Noël particulièrement suivi et l'ensemble Galitzine pour ses concerts «Musique classique au cœur des villages» rendez-vous incontournable de chaque été.

L'action culturelle n'est pas un discours, mais une réalité active et très présente dans notre Val.

1978

Construction du collège et du gymnase de Villers-le-Lac 1978-1980



Depuis 1961, les élèves de Villers-le-Lac pouvaient fréquenter le «groupe d'observation» installé dans des préfabriqués et offrant les niveaux 6^e et 5^e. La scolarité se poursuivait ensuite à Morteau où l'ancien Cours complémentaire occupant le cloître de l'église allait bientôt déménager rue Aristide Grappe. Peu à peu les classes de 4^e et 3^e ont étoffé l'établissement qui souhaitait ardemment trouver un bâtiment digne de ce nom.



C'est donc l'Académie de Besançon et le District de Morteau qui vont compléter le financement de l'Etat pour ce nouvel édifice. Conjointement la Ville de Villers-le-Lac et le District vont mener à bien la construction du gymnase attendant. Chantier gigantesque dans ce secteur où deux ans avant l'inauguration on voyait encore les enfants du quartier courir dans les meules de foin sans se douter qu'ils continueraient leurs études dans ce même espace...

La construction du Lycée Edgar Faure, une action majeure du District

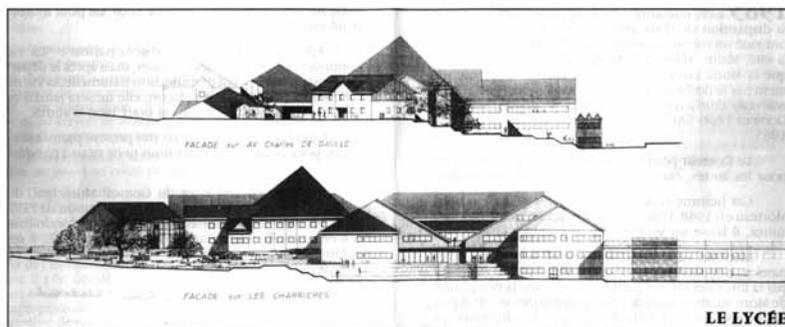
1985 aura été pour le lycée de Morteau une année décisive.

Ce serpent de mer dont on signalait périodiquement la possible apparition depuis une quinzaine d'années a pris, pour la première fois, un visage dont nous sommes en mesure de vous présenter l'esquisse... Les lycée de Morteau sera, sans aucun doute, un très beau bâtiment que nous devons au crayon de Monsieur Tournier, architecte D.P.L.G., lauréat au concours de juin 1985.

Depuis le 1^{er} janvier 1986, les lycées, dépendant jusque-là de l'État, tombent dans la compétence régionale. L'essentiel du financement (85 % environ) sera donc à la charge de la Région dont nous avons l'assurance que des sommes importantes sont prévues au budget primitif de 1986. Le district devra néanmoins financer les 15% restants, ce qui constituera sans aucun doute une charge non négligeable, l'établissement représentant quelques 11 000 m² de plancher sans tenir compte

des équipements sportifs qui devront obligatoirement l'accompagner, mais cet investissement sera largement compensé par les services rendus aux familles du secteur... et l'accueil très majoritairement favorable que rencontre ce projet de lycée est un encouragement pour les élus qui s'efforcent d'en mener à bien la réalisation qui devrait se manifester concrètement sur le terrain avant les vacances scolaires 1986.

MORTEAU ACTUALITÉS



BULLETIN MUNICIPAL - JANVIER 86

«La construction du lycée Edgar Faure, une action majeure du district»



La caserne de Grand-Combe-Châteleu



La caserne de Les Gras



La caserne de Morteau, en attendant la nouvelle dont les travaux débuteront en 2014.



Villers-le-Lac : la caserne actuelle a déjà 25 ans

les pompiers de 1973 à 2013

En 1973 les sapeurs-pompiers de Morteau effectuaient environ 150 interventions par an. Ils étaient alertés par téléphone pour certains ou par la sirène pour d'autres.

A l'époque ils se rendaient en intervention à bord de véhicule de marque Peugeot J7 ou Renault Estafette, nom ayant marqué l'histoire des pompiers de ces années.

L'ensemble des matériels était financé par différents partenaires, à savoir le département, la commune mais encore l'amicale comme le montre l'achat d'un véhicule de secours en 1972 payé par le loto et la vente des calendriers.

Aujourd'hui le monde des sapeurs pompiers a bien changé. La sirène a laissé place au BIP individuel avec une informatisation de l'alerte depuis un centre de traitement de

l'alerte unique basé à Besançon. Le nombre d'interventions a été multiplié par 6 passant de 150 à environ 1000 chaque année.

Les tenues et les véhicules ont été modernisés. Les fourgons d'incendie ont été dotés de régulateur automatique de pompe et les véhicules de désincarcération ont été équipés de cisaille et d'écarteur développant une puissance de 700 bars.

Les sapeurs-pompiers du Val de Morteau sont organisés en 4 casernes, à savoir :

- Centre de Secours Renforcé de Morteau,
- Centre de Secours de Villers-le-Lac,
- Centre de Première Intervention de Grand-Combe-Châteleu,
- Centre de Première Intervention de Les Gras.

Ces 4 centres ont réalisé l'année dernière 803 interventions pour secours à personne, 121

interventions pour accidents de la route et 141 interventions pour feu.

Les 80 sapeurs-pompiers composant ces 4 centres de secours sont tous sapeurs pompiers volontaires. Une exception est à noter pour le CSR Morteau où l'encadrement est assuré par 3 sapeurs-pompiers professionnels.

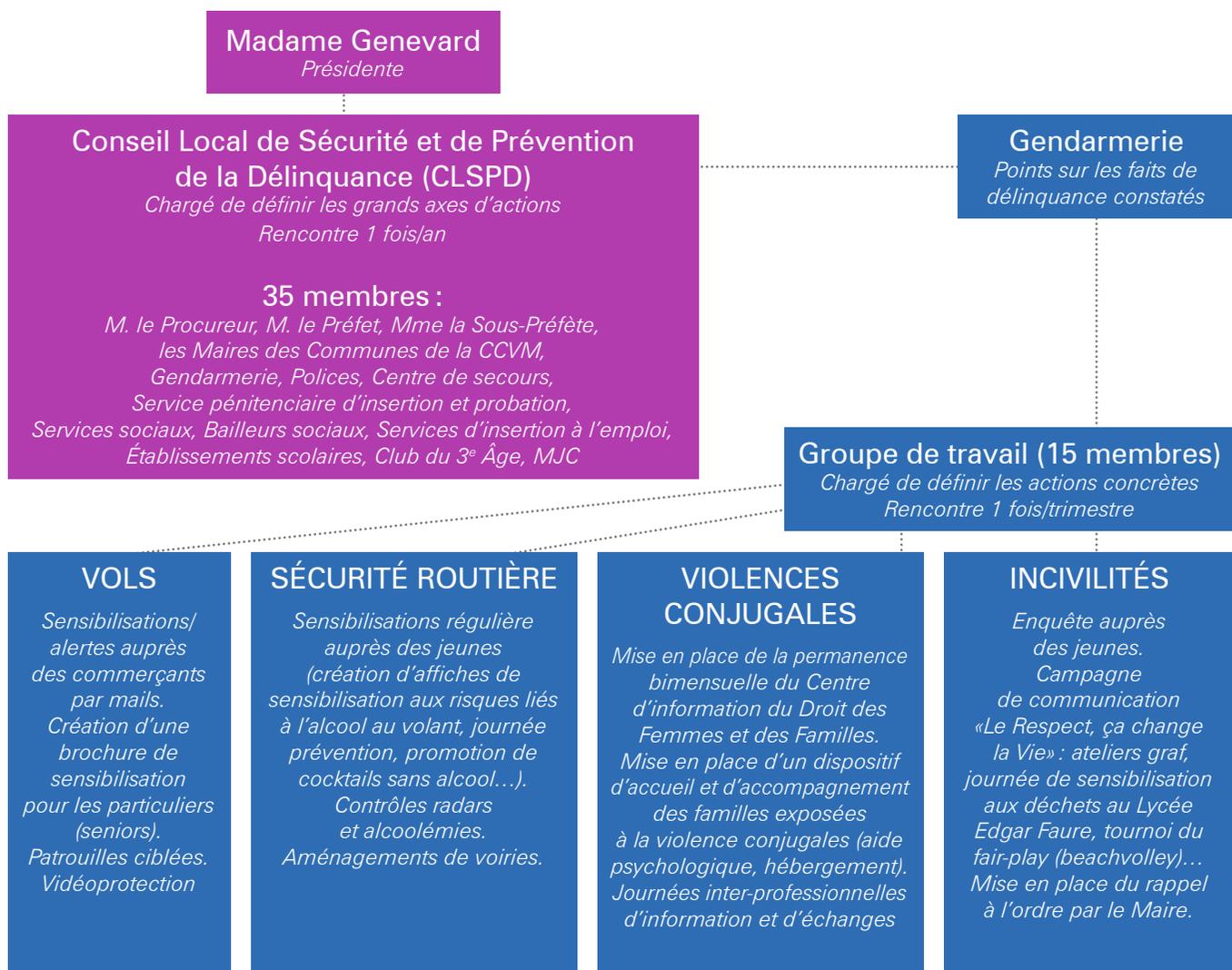
1973 à 2013 : trente années de vies sauvées, de feux éteints, de sauvetages réalisés et de don de soi pour tant de sapeurs-pompiers. Ces années ont été marquées par une importante évolution, celle de la technique qui permet de répondre aux défis de demain et par une constante, celle de l'engagement de femmes et d'hommes prêts à donner de leur temps pour la protection et la défense des habitants du Val de Morteau.

Depuis 1998, les centres d'intervention sont gérés par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Doubs. La contribution de la CCVM pour les huit communes qui la composent s'élève à 502 000 euros en 2013.

le CLSPD

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Ce Conseil a été créé en 2004. Il a pour but de définir les priorités de lutte contre l'insécurité autour desquelles doivent se mobiliser les institutions et organismes publics et privés concernés. Destinée à lutter contre la délinquance au sens large, cette instance agit pour l'ensemble de la Communauté de communes du Val de Morteau. Depuis sa mise en place, il lutte de façon régulière contre quatre grandes thématiques récurrentes: vols, violences routières, violences conjugales et petites incivilités. Par ailleurs, le Conseil est appelé à traiter des problématiques plus ponctuelles et individuelles.

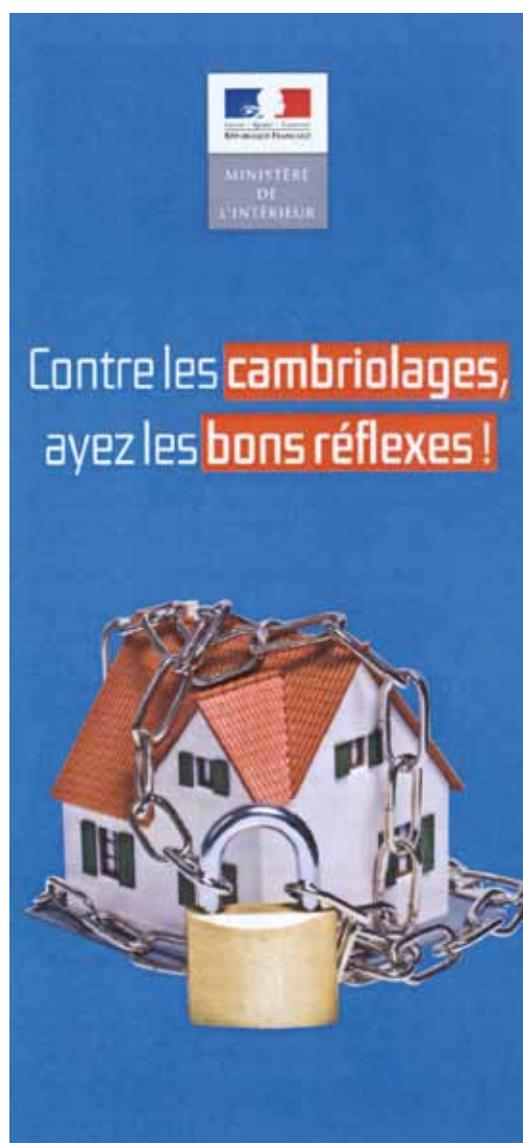


Renforcement de la sécurité

Face à la recrudescence des cambriolages de commerces sur les premiers jours de mai, dont certains avec violence, la mise en place d'une réponse concertée des collectivités, des forces de sécurité et des commerçants est en mesure d'endiguer cette délinquance de plus en plus souvent venue d'autres régions.

Ainsi, les équipes de gendarmerie ont été récemment réorganisées pour une plus grande présence sur le terrain aux horaires de fermeture et de nuit, traditionnellement plus sensibles, et des moyens supplémentaires pourraient également être déployés sur la zone frontalière. Un dispositif alarme SMS fonctionne également, pour inviter à la vigilance lorsque des actes de délinquance sont repérés sur le territoire. Les policiers municipaux participent également à ce repérage de terrain, aidés par les dispositifs de vidéo-protection installés sur le domaine public. Le taux d'élucidation des faits est ainsi un des plus importants de la région.

Du côté des commerçants, la vidéo-protection est également un bon outil de prévention, en complément du renforcement de la sécurité passive des magasins (alarme, blindage) et de la diminution des fonds détenus. Plus généralement, la vigilance de tous est nécessaire.





Fiche d'information

Opération " Tranquillité vacances "

Pourquoi chez moi ?

Les cambrioleurs ne font pas de différence entre riches et pauvres. Epargnez-vous les tracasseries causées par un vol avec effraction qui entraîne la violation de votre sphère privée. Les cambrioleurs pénètrent dans les habitations en forçant les portes-fenêtres, en brisant des vitres, en escaladant les balcons, en pénétrant par les locaux secondaires ou garages en profitant de la négligence de l'occupant.

Conseils de prévention :

- informez vos voisins de votre absence. Donnez-leur éventuellement une clé.
- ne facilitez pas la tâche des cambrioleurs : des portes en matériau solide avec une serrure de sécurité ; protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles ou barreaux ; un verrouillage des volets renforce la protection ; la lumière éloigne ceux qui désirent rester dans l'ombre, pensez donc aux détecteurs de présence ; un dispositif d'alarme s'il ne protège pas sert à identifier une situation anormale ;
- ne gardez pas trop d'argent et d'objets de valeur à votre domicile ; les butins importants sont des primes d'encouragement pour les voleurs ;
- ne laissez pas de message sur votre répondeur précisant de votre absence ;
- ne cachez pas vos clés autour de la maison ;
- ne laissez pas de signes de votre absence, faites relever le courrier.

Les réflexes :

Si malheureusement vous êtes victime d'un cambriolage, ne touchez à rien, ne modifiez pas l'état des lieux et informez immédiatement la gendarmerie en composant le 17.

mobilité

Transport à la demande

Un service de transport à la demande est mis en place dans la Communauté de Communes le mardi et le jeudi. La course est fixée à 2€, et la réservation doit obligatoirement se faire au plus tard la veille avant 18h.

Contact : Haut-Doubs Multi-services
Tél. 03 81 68 45 87
N'hésitez pas à utiliser ce service.



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du VAL de MORTEAU

TRANSPORT À LA DEMANDE

N° _____ DATE / /

Nom : _____ Prénom : _____

Commune DÉPART :

- Le Bélieu
- Les Combes
- Les Fins
- Grand'Combe Châteleu
- Les Gras
- Montlebon
- Morteau
- Villers-le-Lac

Commune ARRIVÉE :

- Le Bélieu
- Les Combes
- Les Fins
- Grand'Combe Châteleu
- Les Gras
- Montlebon
- Morteau
- Villers-le-Lac

Motif du déplacement : Médical Courses Autres

Participation usager : 2€

Exemplaire CCVM

Le Chemin des Rencontres franco-suisse

Le Chemin des Rencontres franco-suisse est une voie à mobilité douce, destinée à relier La Chaux-de-Fonds à Morteau-Pontarlier, entre villes, villages et campagnes, par dessus la frontière. Cette infrastructure devrait satisfaire les nombreux marcheurs, cyclistes, familles, touristes et amoureux de la nature. Elle vise aussi à promouvoir la santé, la qualité de vie, la convivialité, la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et historique de notre région transfrontalière,

avec des retombées humaines certaines. L'enjeu écologique par la mise en valeur ludique de nos paysages locaux sera un autre atout majeur qui bénéficiera à la population franco-suisse.

La Communauté des communes du Val de Morteau soutient cette belle initiative et a budgété pour cette année une étude technique, environnementale et financière de ce projet. Résultats attendus pour 2014.



conclusion

Du chemin parcouru... au chemin à parcourir

A travers ce bulletin «du 40^e anniversaire» vous avez pu comprendre pas à pas l'intérêt de la coopération intercommunale. C'est un long cheminement qui ne se décrète pas seulement d'en-haut mais se construit jour après jour dans une concertation permanente et réfléchie. Rien n'est figé, mais les acquis sont les fruits du respect de chaque commune et du dialogue ouvert entre les élus.

La collaboration entre les différentes intercommunalités a pris le nom de «Pays Horloger» et depuis 1996 cette structure a permis d'élargir la concertation à un territoire plus vaste, porteur de nouvelles attentes, mais sans perdre son identité propre.

Demain, le «Pays» pourrait devenir «**Parc Naturel Régional**» à vocation transfrontalière en concrétisant les travaux en cours pour l'obtention du label «Parc» que nos voisins suisses viennent de décrocher... Des réflexions sont également menées sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), réflexions qui confortent le socle désormais solide de la coopération intercommunale.

Notre belle région puise son dynamisme dans la conviction de ses habitants que l'effort de la discussion engendre de grandes réalisations...

Les Gras - Photo Gilles Bernardin





MORTEAU

Maire • Annie GENEVARD
2, place de l'Hôtel de Ville, 25500 Morteau

Tél. 03 81 68 56 56

Site www.morteau.org

Ouverture

- du lundi au vendredi
8 h > 12 h et 14 h > 18 h
- samedi 9 h > 12 h
(uniquement le service État civil)



GRAND'COMBE CHÂTELEU

Maire • Evelyne BOILLOT
7, Rossigniers,
25570 Grand'Combe Châteleu

Tél. 03 81 68 80 21

Ouverture au public

- lundi 13 h 30 > 17 h
- du mardi au vendredi
8 h > 12 h et 13 h 30 > 17 h
- samedi matin 8 h 30 > 11 h 30



VILLERS-LE-LAC

Maire • Jean BOURGEOIS
Rue Pasteur, 25130 Villers-Le-Lac

Tél. 03 81 68 03 77

Site www.villerslelac.fr

Ouverture

- lundi, mardi, jeudi
8 h > 12 h et 13 h > 18 h
- mercredi 8 h 30 > 12 h et 14 h > 18 h
- vendredi 8 h > 12 h et 13 h > 17 h



LES GRAS

Maire • Jean-Paul BULLIARD
2, place de la Libération,
25790 Les Gras

Tél. 03 81 68 80 23

Ouverture

- lundi, mardi, jeudi et vendredi
8 h > 12 h
- samedi matin 9 h 30 > 12 h



LES FINES

Maire • Gérard COLARD
Place du 8 mai, 25500 Les Fins

Tél. 03 81 67 08 39

Ouverture

- du lundi au vendredi 9 h > 12 h et
14 h > 17 h (fermé mercredi après-midi)
- 1^{er} et 3^e samedi matin 9 h > 11 h 30
(hors juillet-août)



LES COMBES

Maire • André PICHOT
Ancien Presbytère,
1, place de la Mairie, 25500 Les Combes

Tél. 03 81 67 13 72

Ouverture

- du lundi au samedi 8 h > 12 h



MONTLEBON

Maire • Christophe ANDRÉ
1, place des Minimes,
25500 Montlebon

Tél. 03 81 67 01 85

Ouverture

- du mardi au vendredi
9 h > 12 h et 13 h 30 > 17 h 45
- samedi matin 9 h > 12 h



LE BÉLIEU

Maire • Jean-Noël CUENOT
1, place Théodore Cuenot,
25500 Le Bélieu

Tél. 03 81 67 25 23

Ouverture

- lundi 8 h > 13 h 30
- mardi 13 h 30 > 17 h 30
- vendredi 13 h 30 > 19 h

